



GESTION CONCERTÉE DE L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE CHEZ LES BOVINS LAITIERS

Chantal Fleury

Directrice adjointe - agronomie | recherche économique
Les Producteurs de lait du Québec

Luc Bergeron

Médecin vétérinaire en chef
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

**Assemblée annuelle des partenaires de la Stratégie
québécoise de santé et de bien-être des animaux**

8 octobre 2025

MISE EN CONTEXTE

- 25 mars 2024, les autorités américaines confirment un cas d'influenza aviaire hautement pathogène chez des bovins laitiers



- Situation sanitaire préoccupante
 - Nouvelle maladie affectant les bovins laitiers
 - Augmentation du risque d'exposition des oiseaux d'élevage
 - Augmentation du risque pour la santé publique

SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET CONTRÔLE

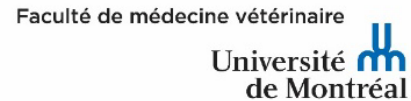
- Discussions entre l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les provinces et territoires et l'industrie afin de déterminer les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre cette maladie
 - Approche fondée sur les résultats
 - Standards nationaux: *Plan d'intervention de l'ACIA en cas d'événement d'influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins laitiers*

SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET CONTRÔLE

- Développement et mise en œuvre d'une stratégie québécoise
 - Stratégie québécoise de surveillance, de prévention, de contrôle et de protection de la santé publique contre l'influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins laitiers



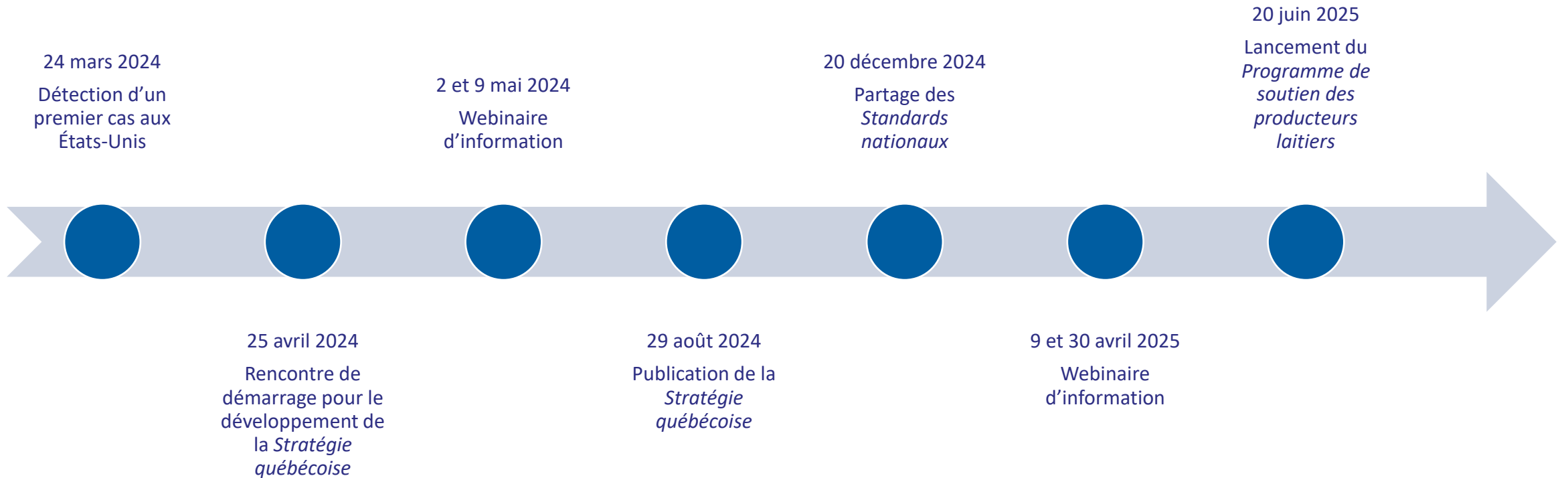
Les
Producteurs
de lait
du Québec



SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET CONTRÔLE

- Stratégie québécoise de surveillance, de prévention, de contrôle et de protection de la santé publique contre l'IAHP chez les bovins laitiers
 - Objectifs généraux
 1. Surveiller afin de détecter de manière précoce la maladie
 - Surveillance passive (cas suspects), surveillance active, activités de dépistage
 2. Prévenir l'introduction de la maladie dans les élevages de bovins laitiers du Québec
 - Gestion des mouvements de bovins laitiers à risque, mesures de biosécurité
 3. Contrôler la maladie au sein de l'élevage et prévenir la transmission à d'autres élevages
 - Mesures de biosécurité, enquête épidémiologique, mise en quarantaine, disposition du lait cru des vaches infectées
 4. Assurer la salubrité alimentaire et protéger la santé publique
 - Mesures pour limiter le risque d'infections humaines par l'entremise du lait cru, mesures de protection personnelle des travailleurs à risques

CHRONOLOGIE - GESTION CONCERTÉE



Opérationnalisation

- Point de contact et d'interaction entre les intervenants et le MAPAQ
- Mise en œuvre de la *Stratégie* :
 - > Pasteurisation – application terrain
 - > Santé publique – équipement de protection individuelle
 - > Communication - équilibre entre mise en marché efficace/ sécuritaire et protection des renseignements personnels
 - > Liaison avec le national

Comités de la planification stratégique filière laitière



Les
Producteurs
de lait
du Québec

- Coordination et logistique
 - > Mise en marché du lait
- Mesures de biosécurité à la ferme laitière
 - > Services essentiels et communications

Soutien des producteurs laitiers



- Le Programme vise à soutenir les producteurs laitiers dans la prévention et le contrôle
 - > Volet dépistage et prévention
 - > Contrôle

QUESTIONS?

Luc Bergeron, D.M.V., M.Sc. | Médecin vétérinaire en chef

Direction générale de l'expertise en santé et bien-être des animaux

Sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 11e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Cellulaire : 418 558-5827

luc.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca